

Bellevue

Votre mairie vous informe

n°53- mars 2021

P. 2-3 – Conseil administratif 2020-2025

Programme de législature

P. 10-11 – Manifestations

Des animations adaptées

P. 12 – Commerce local

Des bons de soutien d'une valeur de 20 francs



Commune de Bellevue
République et Canton de Genève

Editorial



Bernard Taschini
Conseiller administratif

Chers Bellevistes,

Il y a une année, la Suisse subissait son premier semi-confinement, mesure absolument impensable quelques semaines auparavant. Quiconque nous aurait dit à l'époque que certains établissements ou certaines activités seraient encore fermés un an plus tard aurait passé pour un complotiste.

Pourtant, c'est notre réalité quotidienne et les autorités communales doivent composer avec cette situation. Si certains secteurs de l'activité publique n'en souffrent pas trop, pour d'autres, la tâche est beaucoup plus compliquée. Comment prévoir l'organisation d'événements, la planification de différentes activités de loisirs ? Comment organiser un marché de printemps, quelles seront les mesures sanitaires à fin mai ?

Pour la plupart des événements, leur organisation commence plusieurs mois à l'avance. Sera-t-il possible d'organiser une fête des promotions comme les années précédentes, probablement pas. La réservation des manèges était pourtant indispensable déjà à la fin de l'an dernier.

La volonté des autorités est de faire tout son possible pour maintenir un maximum d'événements, d'activités, même s'il faut s'adapter à des mesures sanitaires particulières, car il faut vivre et non pas survivre. C'est la raison qui a poussé Genthod et Bellevue à ouvrir notre patinoire cet hiver, à prendre le risque de la faire installer alors que les

arrêtés du Conseil d'Etat étaient encore très restrictifs à ce moment. Même si le public a été limité aux enfants et adolescents, la fréquentation régulière cet hiver nous démontre que nous avons eu raison et la patinoire du centre sportif de la Vigne Blanche a été l'une des rares ouvertes cette année dans le canton.

Dans le même état d'esprit, il s'agit de soutenir les commerces et les prestataires de services subissant de plein fouet cette crise qui dure beaucoup plus longtemps que d'aucuns avaient imaginé. À cette fin, une action sous forme de bons de soutien a été lancée. Chaque ménage belleviste a reçu deux bons d'une valeur de 20 francs, valables jusqu'au 31 octobre. Merci de les utiliser et démontrer ainsi votre attachement au tissu économique local. C'est non seulement l'occasion de soutenir les commerces, mais peut-être aussi de les découvrir et par la suite d'y retourner.

Le seul point positif de cette crise sanitaire pour la population belleviste, mais pas pour l'économie genevoise, est la diminution sensible du bruit des avions. Rappelez-vous du PSIA, lequel prévoyait 236'000 mouvements à l'horizon 2030, soit en moyenne près de 650 par jour. L'an dernier, l'aéroport international de Genève a enregistré 86'000 mouvements, soit une réduction de plus de moitié par rapport à 2019. Même si le trafic aérien va sensiblement reprendre, il est vraisemblable que les chiffres prévus par l'office fédéral de l'aviation civile (OFAC) ne soient pas atteints. Une prise de conscience globale du réchauffement climatique devrait l'emporter et on peut espérer que l'OFAC aura d'autres objectifs que simplement « répondre à la demande ».

Comme vous le savez, Bellevue va accueillir dès l'an prochain plus de 300 nouveaux logements et l'année suivante quelque 2'000 emplois. Pour la commune, il s'agit de s'adapter et de prévoir des infrastructures et des services pour faire face à cette croissance.

Pour la première fois, le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal un programme de législature décrivant les principaux axes de la politique communale, programme dont vous trouverez une présentation synthétique dans la page ci-contre.

Je vous souhaite de belles fêtes de Pâques qui s'approchent et un printemps ensoleillé.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2020-2025

Le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif est à la hauteur des défis qui attendent la commune de Bellevue pour les années à venir. Ambitieux, il fixe les intentions et les objectifs généraux du Conseil administratif jusqu'en juin 2025.

Face à un développement assuré, une augmentation de la population et de nouvelles constructions, le visage de Bellevue va se développer, passant d'une commune villageoise à une commune en périphérie générant de nombreux emplois. Le Conseil administratif tient à valoriser le patrimoine naturel et l'accès au bord du lac dont il est particulièrement fier. Indépendamment de l'évolution et du développement du territoire communal, la qualité de vie des habitants doit rester une priorité.

Au sein du Conseil administratif, chaque membre est responsable de ses dicastères. Néanmoins, les trois conseillers administratifs travaillent et échangent ensemble pour prendre des décisions adaptées à la réalité communale et aux besoins des habitants. Le programme de législature présenté ci-dessous est le fruit d'un travail collectif.

Mobilité et transports

La mobilité douce est privilégiée avec des axes en site propre (par exemple voie verte) et la construction de parkings à vélos à proximité des gares CFF/Léman Express. Pour proposer des alternatives durables au trafic individuel motorisé, le Conseil administratif soutient la création d'une nouvelle ligne CGN reliant Bellevue à la rive gauche du lac, le maintien d'une ligne TPG avec un accès direct au centre-ville et la réduction de la vitesse du trafic automobile sur certains axes routiers. Le projet d'agrandissement du parking souterrain de Gitana doit pallier la perte de places de parking en raison du réaménagement de la route de Lausanne et faciliter l'accès aux com-

merces du centre du village, ainsi qu'au futur hôtel-restaurant de Port-Gitana.

Cohésion sociale

Pour répondre à l'augmentation de la population et au suivi des problématiques sociales émergentes, la capacité d'accueil de la crèche intercommunale Les 4 Saisons doit être augmentée. L'administration communale développera son service social. Un lieu de rencontre pour les adolescents et jeunes adultes, sous la forme d'une maison de quartier, sera spécifiquement créé pour faciliter l'échange, l'encadrement et le dialogue social.

Aménagement et transition écologique

Le plan directeur communal, adopté en 2019, reste la ligne directrice pour le développement territorial. La création d'espaces publics, favorisant les rencontres, la détente et les loisirs, est privilégiée. Le Conseil administratif suit de très près l'évolution de l'aéroport international de Genève et entend poursuivre son action afin d'en limiter les nuisances sonores. D'un point de vue environnemental, Bellevue révisé son plan directeur communal des énergies en priorisant la diminution de la consommation énergétique des bâtiments communaux. L'Agenda 21 se dote de nouveaux objectifs et la collecte des déchets en porte-à-porte est progressivement supprimée en faveur de la création de déchetteries enterrées.

Travaux publics

La route de Lausanne fera l'objet d'un projet de requalification entre le giratoire de la route de Collex et le chemin des Mollies. Ce tronçon sera réaménagé avec des trottoirs d'une largeur de 2 à 3.5 mètres, additionnés de pistes cyclables de 1.5 mètre de large. Le projet prévoit une limitation de vitesse à 30km/h et la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Le site de Port-Gitana s'embellit avec la création d'un nouvel hôtel-restaurant et d'un bâtiment communal selon le projet architectural « Chat Blanc Chat Blanc » de Robin Bader et Constance Leroy.

Sports, culture et loisirs

Le centre sportif de la Vigne Blanche doit être valorisé et dynamisé avec la création d'animations estivales. La vie culturelle est soutenue avec un programme culturel intercommunal et le développement de partenariats avec des acteurs associatifs ou privés tels que le Bioparc Genève.

Sécurité

La collaboration avec la police municipale du Grand-Saconnex se poursuit. Le nombre de rondes réalisées par Python Sécurité SA, partenaire privé, est augmenté. Pour éviter le stationnement sauvage, le contrôle du stationnement est renforcé. Des dispositifs de vidéosurveillance seront installés dans les zones de forte affluence, comme le périmètre de Champ-du-Château et des gares CFF/Léman Express.

Finances et fiscalité

Pour répondre à l'augmentation des besoins des habitants, dont le nombre est estimé à 5'000 en 2025 face à 3'300 aujourd'hui, le budget augmentera sensiblement. Il devrait s'élever à environ 20 millions d'ici 2025. La venue de nouvelles entreprises doit être encouragée grâce à une fiscalité attractive. D'importants investissements, échelonnés sur le temps, sont prévus comme par exemple la réalisation de l'hôtel-restaurant et le bâtiment communal à Port-Gitana, une maison de quartier, l'extension du parking souterrain de Gitana, le développement de nouvelles énergies renouvelables au centre du village ou encore l'agrandissement de la crèche et de la voirie.

Administration communale

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2021

Le Conseil municipal s'est réuni pour la cinquième fois de la législature. Les décisions prises ont pour délai référendaire le 22 mars 2021 :

> Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 45'000.- (TTC) destiné à la renaturation du Nant des Limites – tronçon Orée-Chênaie, acceptée à l'unanimité ;

> Délibération relative à l'acquisition à titre gratuit de la future parcelle du Nant des Limites, tronçon chemin de la Chênaie – chemin de l'Orée, parcelle actuelle n°3844, sise chemin de la Chênaie 141, acceptée à l'unanimité ;

> Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire d'un montant de CHF 50'000.- (TTC) destiné à l'implantation de benches sur les chemins des Chânets, des Mollies et à la modification de la délibération du 12 juin 2018 pour l'implantation de benches au chemin de la Menuiserie, acceptée à l'unanimité ;

> Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de CHF 50'000.- (TTC) destiné aux frais liés à la donation des parcelles n°3249, chemin Aux-Folies, et n°2697, prairie, au domaine public communal, acceptée à l'unanimité ;

Le Conseil municipal a en outre procédé :

> Projet de délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'200'000.- (TTC) destiné à la réfection du ponceau sur le Gobé (OA4818) à Colovrex, refusé à l'unanimité ;

> Modification du règlement du Conseil municipal (LC 06 111), renvoyée à une prochaine séance,

> Projet de motion « Plantons plus d'arbres et d'arbustes à Bellevue », refusé par 16 non contre 2 oui ;

> Projet de motion « Facilitons la mobilité douce entre nos 3 pôles communaux », refusé par 16 non contre 2 oui ;

> Résolution défavorable à la « Prise de position sur le projet de loi (PL 12584) modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) – membres suppléants dans les Conseils municipaux », acceptée par 14 oui, 2 non et 2 abstentions (non soumise au délai référendaire) ;

> Ajout d'une séance supplémentaire du Conseil municipal le mardi 29 juin 2021.

RETOUR SUR LE REJET DES DEUX MOTIONS

Lors de la séance du Conseil municipal de février, deux motions du PDC étaient à l'ordre du jour. Toutes deux visent des objectifs louables et les libellés des motions plaident en leur faveur : « Plantons plus d'arbres et d'arbustes à Bellevue » et « Facilitons la mobilité douce entre nos 3 pôles communaux ». Cependant, même s'il soutient entièrement les buts visés, le Conseil administratif n'était pas favorable à ces motions. En voici les raisons.

La première motion « Plantons plus d'arbres et d'arbustes à Bellevue » invite notamment le Conseil administratif à augmenter significativement le quota annuel d'arbres et d'arbustes plantés sur le territoire communal, à augmenter la rubrique concernée dans les futurs projets de budgets annuels dès 2021 et à étudier sur le territoire communal l'ensemble des sites susceptibles d'héberger de nouvelles plantations d'arbres et d'arbustes.

S'agissant du quota d'arbres et d'arbustes, il faut savoir que la Commune a déjà environ les 2/3 de son territoire en

zone agricole ou forêt et que le quota ne changerait guère si l'on plante des arbres supplémentaires. Chaque fois que cela est possible, la Commune et la Fondation communale pour le logement s'efforcent de planter ou de protéger les arbres existants même si les coûts sont élevés. C'est le cas par exemple pour le giratoire de la route des Romelles où la Fondation va dépenser CHF 800'000.- pour créer un mur afin de protéger les arbres existants lorsque l'office fédéral des routes agrandira le giratoire.

Quant à augmenter la rubrique concernée dans les futurs budgets, le Conseil administratif n'y voit aucune utilité puisque l'Etat de Genève s'est adressé à la Commune pour offrir de nouveaux arbres (dans le cadre des quotas de replantation), mais qu'il ne sait pas où il serait possible d'envisager leur plantation. Pour cela, il faut un terrain propice et l'exemple du Verger antique le démontre. La terre argileuse et l'absence de drainage dans le terrain empêchent une croissance normale des arbres, raison pour laquelle le plan d'investissement de la législature en cours prévoit des travaux afin de régler ce problème.

Concernant les lieux proposés par le PDC pour la plantation d'arbres et d'arbustes, la plupart d'entre eux n'appartiennent pas au territoire communal (bordure de l'autoroute et station de pompage des SIG) ou font l'objet de projets d'aménagement (route de Colovrex). Certaines propositions visent d'ailleurs des terrains privés comme par exemple le terrain agricole au centre des copropriétés Chênaie I, II et III. En résumé, si l'intention est bonne, les moyens pour y parvenir ne sont pas adéquats et le Conseil municipal l'a bien compris puisqu'il a rejeté la motion à l'unanimité des partis sauf les deux voix des missionnaires.

La seconde motion « Facilitons la mobilité douce entre nos 3 pôles communaux » correspond à un objectif du programme de législature présenté par le Conseil administratif. Cette motion

invite l'Exécutif à réaliser une étude de mobilité douce (vélos et piétons) autour des voies de chemin de fer entre les trois pôles de la commune, le centre du village, la Roselière et Champ-du-Château, ainsi qu'à porter à cet effet le montant nécessaire au projet de budget 2021.

Cependant, il faut savoir que l'Etat de Genève vient de lancer une étude pour la réalisation d'une voie verte avec un crédit de près de 25 millions. Les bureaux d'études viennent d'être mandatés. Le Conseil administratif n'entend pas engager une étude parallèle qui ne prendrait pas en compte les démarches en cours par l'Etat et qui couvrirait également les accès à cette voie verte. Par contre, l'Exécutif veille à développer la mobilité douce dans les différents projets en cours, notamment en reliant le secteur du Vengeron par une passerelle au-dessus de la route de Lausanne. Afin de ne pas réaliser deux études sur un même sujet et de ne pas gaspiller ainsi l'argent du contribuable, le Conseil administratif n'a pas souhaité entrer en matière et le Conseil municipal a été dans le même sens. Comme la première motion, celle-ci a été rejetée à l'unanimité des partis sauf les deux voix des missionnaires.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

Le Conseil municipal s'est réuni pour la sixième fois de la législature. Les décisions prises ont pour délai référendaire le 26 avril 2021 :

> Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de CHF 2'000'000.- (TTC) destiné à l'acquisition de la parcelle bâtie n°3739, sise chemin des Tuileries 27, dite « la Tuilière », acceptée à l'unanimité ;

> Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 108'000.- (TTC) destiné à développer un chauffage à distance au centre du village, acceptée à l'unanimité ;

> Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 d'un montant de CHF 30'000.- (TTC) destiné au réaménagement du rond dans l'eau de la plage Gitana, acceptée par 13 oui, 2 non et 2 abstentions (clause d'urgence, le délai référendaire ne s'applique pas) ;

> Délibération relative à la radiation de servitudes d'interdiction de bâtir, de restriction de plantations et de restriction d'affectation au profit de la par-

celle 3863, propriété de la Commune de Bellevue (Nant des Limites entre le chemin de la Glaise et le chemin de la Chênaie) et en charge sur la parcelle 4080, propriété de la Commune de Bellevue (notamment jardins familiaux), acceptée à l'unanimité ;

> Délibération relative à la constitution de servitudes relatives au droit de superficie de second degré, en faveur de Red Whale Swim School Sàrl, sur partie du droit de superficie immatriculé au Feuillet DDP 4193 de Bellevue dont bénéficie la société Batiflex Santé ZÜRCHER & MARCANTE, sise chemin des Limites 1A, parcelle n° 3824 (Espace Santé), acceptée à l'unanimité ;

> Résolution relative à l'engagement de la Commune d'inscrire dès 2023 et pour une durée de 3 ans un montant maximum de CHF 450'000.- par an afin de couvrir les coûts d'exploitation de la « voie bleue », liaison lacustre des deux rives du Léman pour les usagers cyclistes et piétons, par la Compagnie Générale de Navigation (CGN), acceptée par 15 oui, 1 non et 1 abstention (non soumise au délai référendaire) ;

> Délibération relative à la modification du règlement du Conseil municipal (LC 06 111), acceptée à l'unanimité.

MON ENDROIT PRÉFÉRÉ SUR LA COMMUNE



Cette année, nous souhaitons valoriser les lieux appréciés, connus ou moins connus du grand public, sur la commune. Le but étant de partager vos impressions et vos expériences auprès de nos lecteurs.

Cette chronique sera alimentée par vos contributions alors n'hésitez pas à nous dire quel est votre endroit préféré à Bellevue et pourquoi, et si possible avec une photo. Vous pouvez nous envoyer votre contribution par courriel sur info@mairie-bellevue.ch.

Pour ce journal, nous laissons la parole à Julien Saxoud, chef du service des espaces extérieurs.

« Le lieu que j'apprécie le plus sur la commune est le banc au chemin du Verdiousz.

La vue sur la chaîne du Mont-Blanc et les Aravis, le Môle, ainsi que le lac Léman est absolument magnifique. Un endroit qui apporte calme et sérénité. »

VOTATIONS ET ÉLECTIONS

Taux de participation en 2020

En 2020, pour les sept scrutins planifiés, dont trois ont été annulés - 5 avril, 26 avril et 17 mai - la participation des votants bellevistes était à hauteur de :

- Votation populaire du 9 février : 45.4 % (45.5%*)
- Élection des conseillers municipaux et des conseillers administratifs du 15 mars : 47.5 % (35.7 %*)
- Votation populaire du 27 septembre : 60.0 % (56.7%*)
- Votation populaire du 29 novembre : 47.4 % (48.1 %*)

Globalement, Bellevue se situe en-dessus de la moyenne de la participation au niveau cantonal, qui est de 50.1%, sans le vote des Suisses de l'étranger (*).

Scrutins 2021

En 2021, les dates des scrutins à venir sont :

- 28 mars – second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat
- 13 juin – votation populaire
- 26 septembre – votation populaire
- 28 novembre – votation populaire

Quel que soit votre choix de vecteur de vote, n'hésitez pas à faire valoir vos droits démocratiques. Le bureau de vote de Bellevue se trouve à la salle des commissions, soit l'annexe Mairie, parc des Aiglettes 2 (derrière la mairie). Les jours de votations, le bureau est ouvert de 10h à 12h. Merci de prendre tout votre matériel de vote ainsi qu'une pièce d'identité.

Vous trouverez toutes les informations utiles aux scrutins sur <https://www.ge.ch/votations/>

PLACE D'APPRENTISSAGE



La Commune de Bellevue offre une place d'apprentissage d'agent d'exploitation CFC pour le service des bâtiments et des espaces extérieurs.

La vie communale, les bâtiments, les espaces extérieurs, ainsi que le contact avec les habitants vous intéressent ?

Vous souhaitez débiter dans la vie active et obtenir un CFC au sein d'une équipe dynamique et polyvalente ?

Nos conditions d'engagement :

- avoir terminé sa scolarité obligatoire
- avoir entre 16 et 20 ans
- être de préférence domicilié à Bellevue ou sur les communes voisines

Durée : 3 ans

Début de l'apprentissage : Rentrée scolaire 2021

Taux d'activité : 100%

Votre profil : vous aimez apprendre, travailler en extérieur, vous êtes assidu, ponctuel, autonome, débrouillard, disponible et avez de l'aisance dans les contacts.

Nous offrons : un suivi permanent, des tâches variées et un environnement agréable en alternance dans deux de nos services (bâtiments et espaces extérieurs).

Vous êtes prié de nous faire parvenir votre dossier complet (une lettre de motivation, votre curriculum vitae, vos bulletins scolaires des trois dernières années, les copies de diplômes et/ou attestations, la copie d'une pièce d'identité ou d'un permis de séjour) jusqu'au 15 juin 2021 à l'adresse ci-dessous.

Toute dénomination de personne, de statut ou de fonction, se rapporte aux personnes des deux sexes.

Mairie de Bellevue
Mme Nawel Djilani
Route de Lausanne 329
1293 Bellevue
n.djilani@mairie-bellevue.ch

50 ANS DU DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES AU NIVEAU FÉDÉRAL

Le 7 février dernier, nous avons célébré les 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral, après plus d'un siècle de combat. Un jubilé qui nous semble à la fois proche et lointain. Il est important aujourd'hui de rappeler que les droits politiques sont un droit fondamental à la vie démocratique et qu'il est important de les exercer. S'ils semblent aujourd'hui évidents, tel n'a pas toujours été le cas !

À Genève, le droit de vote et d'éligibilité sur le plan cantonal et communal a été accordé aux femmes le 6 mars 1960. Ainsi, nous profitons de ce journal communal pour commémorer la première femme élue au Conseil municipal, à savoir Marie-Thérèse Laravoire, qui a siégé entre 1963 et 1966. Suite à son décès, Christiane Guerne lui a succédé entre 1966 et 1975. Au niveau du bureau du Conseil municipal, Sylviane Minardi a été désignée comme présidente entre 1995-1996.

Concernant l'Exécutif, Véronique Rochette a siégé en tant que première femme adjointe le 13 septembre 1994. Suivant l'augmentation de la population, la première femme élue au Conseil administratif a été Catherine DuPasquier en 2011, qui fut désignée cette même année maire.

Développement durable et déchets

UN CONCOURS DÉVELOPPEMENT DURABLE SANS PROJET LAURÉAT POUR 2021

Pour l'édition 2021, l'administration communale a reçu deux dossiers concourants pour l'obtention d'une bourse dans le cadre de son action de soutien à un projet promouvant le développement durable. Les deux projets n'ont pas encore été réalisés et cherchent une subvention afin de l'être.

Le groupe développement durable du Conseil municipal, en charge d'attribuer la bourse du concours, a évalué les deux dossiers reçus. Il a estimé qu'aucun des deux n'était suffisamment abouti ou novateur pour remporter la bourse. Il n'y aura par conséquent pas de lauréat en 2021.

SOUTIEN AUX PROJETS DE PROTECTION CLIMATIQUE DE MYCLIMATE

Partenaire de l'organisation myclimate, la Commune de Bellevue souhaite, en tant que collectivité publique et employeur, réduire ses émissions de CO₂ en travaillant sur les thématiques de l'énergie et de la mobilité. Malgré les mesures adoptées, les émissions restent importantes avec une empreinte carbone de 74,6 tonnes en 2019. 31% des émissions proviennent de l'activité courante de l'administration (consommation de papier, de chauffage, déplacements individuels etc.).

Pour compenser ces émissions, la Commune subventionne des projets suisses en faveur de la protection climatique du programme myclimate.

ÉNERGIE

Comme il est coutume depuis maintenant deux ans, nous alimenterons une rubrique développement durable dans les quatre éditions du journal communal de 2021. Cette année, nous avons décidé de nous focaliser sur l'énergie puisque la Commune révisera prochainement son plan directeur de l'énergie.

PROPRIÉTAIRES : COMMENT RÉDUIRE VOS ÉMISSIONS DE CO₂ ?

Soucieuse de réduire son empreinte carbone et celle de ses habitants, la Commune de Bellevue est à l'origine du premier appel d'offres groupé pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques par des propriétaires de villas. Céigny, Genthod, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy sont également partenaires de cette démarche.

Cet appel d'offres groupé est soutenu par SIG, qui avait approché la Commune à l'occasion de la remise du label Cité de l'énergie GOLD en automne 2019. Le bureau d'ingénieurs Planair, spécialisé dans l'énergie solaire, pilote cette action.

Une première séance d'information virtuelle a eu lieu à l'attention des propriétaires de biens immobiliers début février. Le processus d'appel d'offres groupé est lancé avec les personnes intéressées et les étapes vont suivre.

Pour les personnes qui n'ont pas pu intégrer la démarche d'appel d'offres groupé et qui souhaitent contribuer à la diminution d'émissions de CO₂ et/ou diminuer leur consommation d'électricité, de gaz ou mazout mais aussi réaliser des travaux sur l'enveloppe du bâtiment, les liens suivants renseignent sur les subventions proposées par la Confédération ou l'Etat de Genève: ge-energie.ch et francsenergie.ch.



LE TRI DES DÉCHETS EST À LA HAUSSE !

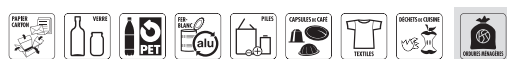
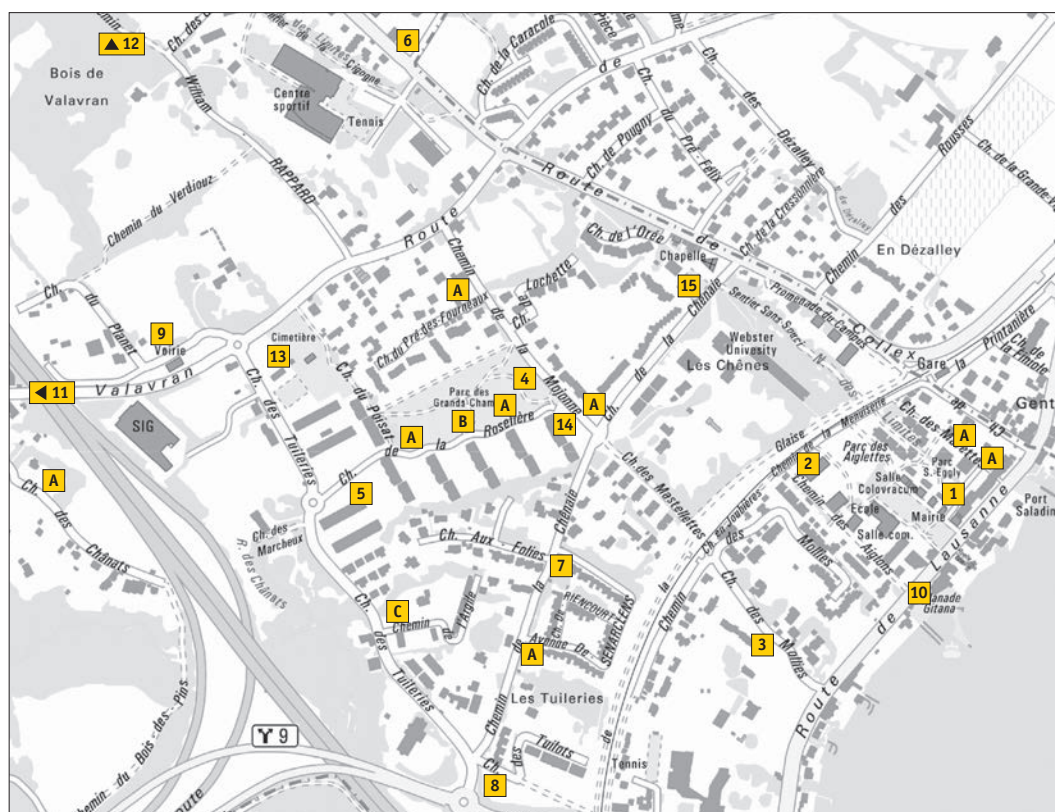
Le chemin parcouru depuis la mise en service de la première déchetterie enterrée en 2011 au chemin des Marettes (papier/carton, verre, PET, alu/fer blanc et ordures ménagères) est gratifiant et confirme l'engagement de Bellevue pour la gestion et le recyclage des déchets.

Avant l'installation de déchetteries enterrées, des conteneurs de 800 litres étaient à disposition des habitants pour

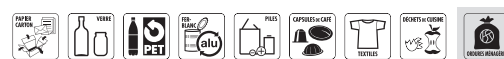
la récupération du papier/carton et du verre. Aujourd'hui, huit déchetteries enterrées sont présentes sur le territoire communal, sans oublier la mise à disposition de bennes enterrées pour les ordures ménagères, le papier/carton ou le verre.

Grâce aux déchetteries enterrées et au tri des déchets de la part des habitants, la quantité de déchets recy-

clés est passée de 17.7% (190 tonnes) en 2011 à 36.4% (380 tonnes) en 2019. Les déchets incinérés ont diminué, passant de 881 tonnes (82%) en 2011 à 664 tonnes (63%) en 2019. La construction des mini-déchetteries contribuent également à la diminution du trafic motorisé lié à l'élimination des déchets (diminution des passages en porte-à-porte ainsi que des trajets de particuliers à destination de l'ESREC des Chânets).



	Papier/Carbone	Verre	PET	Alu/Fer blanc	Plastique	Ordures ménagères	Textiles	Déchets verts	Déchets dangereux
1. Déchetterie enterrée des Marettes	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2. Déchetterie enterrée de la crèche	X	X	X	X	X	X	X	X	X
3. Déchetterie enterrée des Molliès	X	X	X	X	X	X	X	X	X
4. Déchetterie enterrée de la Mojonne	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5. Déchetterie enterrée de la Roselière	X	X	X	X	X	X	X	X	X
6. Déchetterie enterrée des Limites	X	X	X	X	X	X	X	X	X
7. Déchetterie enterrée du Coin-de-Terre	X	X	X	X	X	X	X	X	X
8. Déchetterie enterrée Rilliet	X	X	X	X	X	X	X	X	X



9. Éco-point de la Voirie, ch. du Planet	X	X	X						X
10. Éco-point de Port Gitana	X	X	X	X					X
11. Ch. de Saint-Oyend - ch. de la Brunette	X	X							
12. Ch. William-Rappard	X	X							
13. Centre sportif de la Vigne Blanche	X	X							X
14. Ch. de la Roselière								X	
15. Ch. de la Chênaie	X	X							X
A. Benne enterrée									X
B. Benne enterrée	X								X
C. Benne enterrée	X	X							X

DES POMMEAUX DE DOUCHE ÉCO À SEULEMENT 10 FRANCS



En collaboration avec le bureau ecoLive, la Commune de Bellevue soutient l'opération «Des économies à portée de main pour les ménages».

En encourageant l'achat d'un pommeau de douche économique par ménage pour une valeur de 10 francs, la Commune de Bellevue donne la possibilité aux habitants d'économiser de l'énergie, de l'eau et de l'argent tout en diminuant leurs émissions de gaz à effet de serre.

Une bonne chose pour le climat, l'efficacité énergétique et le porte-monnaie

En utilisant des pommeaux de douche à basse consommation de dernière génération, il est possible de diminuer jusqu'à 50% de sa consommation d'eau chaude tout en améliorant le confort.

Dans un ménage moyen, environ 800 kWh d'énergie peuvent être économisés chaque année, soit environ cinq fois la consommation électrique d'un réfrigérateur moderne de la classe énergétique A+++, si l'eau est chauffée à l'électricité.

En cas d'eau chauffée au gaz naturel ou au mazout, ce sont 200 kg de CO₂ qui peuvent être économisés annuellement.

Acquisition d'un pommeau de douche économique

La fondation KliK, active pour la protection du climat et la compensation de CO₂, soutient financièrement l'achat

d'une douchette économique par ménage. Ainsi, les habitants de Bellevue peuvent obtenir un pommeau de douche d'une valeur de CHF 37.- au prix réduit de CHF 10.-. Afin de profiter de l'action et calculer la réduction d'émissions de CO₂ réalisée par l'installation de ces pommeaux de douche, il suffit d'indiquer le type d'énergie utilisée pour chauffer l'eau (gaz naturel, mazout, autres) dans votre ménage.

Un pommeau de douche par ménage peut être commandé en ligne sur www.sinum.ch/ecolive/bellevue **jusqu'au 30 juin 2021**.

Après commande, le délai de livraison maximum est de 3 semaines.

UNE COURSE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Annulé l'an dernier pour des raisons connues de tous, la Commune de Bellevue fixe son premier urban plogging le **samedi 8 mai** prochain en collaboration avec l'association Urban Training.

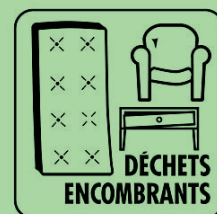
Cet évènement consiste à ramasser un maximum de déchets sur un parcours prédéfini dans la commune, tout en pratiquant la marche, le nordic walking ou la course à pied. L'ensemble des déchets récoltés est ensuite trié et valorisé.

Les détails sur le déroulement de la matinée suivront sur le site internet communal ainsi que sur www.urban-plogging.ch.

Les inscriptions seront ouvertes dès le 1^{er} avril.



LEVÉES DES DÉCHETS ENCOMBRANTS EN 2021



Les dates 2021 pour les levées en porte-à-porte des déchets encombrants, ferraille et bois auront lieu les **jeudis 17 juin et 14 octobre**. Les déchets doivent être déposés en bordure de route ou sur une déchetterie enterrée sur la commune la veille de la levée dès 18h et jusqu'à 7h le lendemain. Le reste de l'année, l'ESREC des Chênats est à votre disposition pour tout dépôt d'objets.

Tout déchet sauvage sur la voie publique est passible d'une sanction administrative de CHF 200.- minimum (règlement LC 06911).

Pour obtenir plus d'informations sur les levées et le tri des déchets, retrouvez le calendrier des déchets 2021 sur le site internet communal.

Culture et loisirs



MARCHÉ DE PRINTEMPS

Toute l'énergie investie pour organiser le marché de printemps 2020 a été reportée et décuplée pour la prochaine édition qui aura lieu, si les décisions aux niveaux fédéral et cantonal le permettent, le dimanche 30 mai sur l'Esplanade Gitana.

Organisé conjointement avec l'Association des Artisans de Genthod-Bellevue, ce marché réunira en plein air des artisans de la région qui vous proposeront leurs plus belles créations. Des animations sont également prévues. Programme disponible prochainement sur le site internet communal.

ON FÊTE AVEC SES VOISINS !

La Commune de Bellevue est à nouveau inscrite à la fête des voisins, prévue le **vendredi 28 mai**. Au moment de la rédaction de ces quelques lignes, nous ne savons pas encore ce que le printemps nous réservera, mais nous voulons être optimistes.

Se retrouver, reprendre contact avec ses voisins, nous en avons tous envie. Peut-être faudra-t-il encore porter un masque, ou se retrouver en nombre limité, laissons fleurir les bourgeons et peut-être que d'ici là nous retrouverons un peu de notre liberté.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux, des informations suivront.

CONCOURS D'ART ET D'ÉCRITURE

Pour la troisième fois, le village de Jussy lance son concours d'écriture et d'art avec pour thème « le jour ou la nuit ». Les supports d'expression possibles sont nombreux : poésie, nouvelle mais aussi gravure, peinture, sculpture, dessin etc.

Le concours est ouvert à tous dès 16 ans. Les œuvres doivent être remises d'ici au 15 juin 2021. Inscription obligatoire avec une participation financière de CHF 5.-.

Une édition, regroupant les œuvres choisies par le jury, sera vendue à la mairie de Jussy ainsi qu'à la librairie Payot. Plus d'informations sur le site leconcoursdenouvelles.com.

FESTIBEL' 2021

À vos agendas !

FESTIBEL' se prépare pour sa troisième édition, qui se tiendra les **samedi 12 et dimanche 13 juin** à Bellevue, sous réserve de tout changement en raison de la situation sanitaire.

Festival dédié au Développement Durable, cette manifestation populaire met en scène l'environnement, les initiatives locales et le «bien vivre ensemble» et a pour objectif d'offrir à son public une expérience exaltante et hors du commun.

La fête, située au coeur du village, s'organisera autour d'espaces différenciés, tels que «Mobilité alternative», «Activités enfants», «Santé-Bien-être», «Stands», «Grande tente/Scène», «l'Allée des saveurs», tout en déployant un éventail d'animations pour tous, un marché de produits locaux, des concerts,

des jeux et un grand repas participatif le dimanche préparé avec les invendus de supermarchés locaux.

Le programme détaillé vous parviendra prochainement.

Son offre contrastée fera de cette fête un événement original et unique qui

saura vous séduire! Votre présence est précieuse...

Venez nombreux !

info@festibel.ch
Romy Fischer



PASSEPORT VACANCES

Les activités du Passeport Vacances se dérouleront du 5 au 30 juillet 2021. Le Passeport Vacances offre chaque été une grande variété d'activités pour les enfants âgés de 10 à 15 ans pendant le mois de juillet, des vacances à un prix abordable pour développer leur autonomie à travers le sport, les loisirs ou

encore la découverte d'un métier. Cette année également, la Fondation 022 Familles offrira aux enfants un endroit à midi pour manger à un prix abordable. Les enfants seront accompagnés du lieu de leur activité au lieu du repas, afin de diminuer les déplacements sans la surveillance d'un adulte. Le prix du

Passeport Vacances 2021 passe de 60 à 80 francs pour inclure les coûts des CFF et des transports en minibus.

Le programme complet des activités sera publié sur le site www.passeport-vacances-ge.ch dans le courant du mois d'avril. Pour gagner du temps, les parents peuvent s'inscrire dès aujourd'hui directement sur le site ci-dessus en mettant leurs coordonnées. Les pré-inscriptions seront ouvertes début mai. À ce moment, les parents pourront inscrire leurs enfants et choisir les activités souhaitées.



Social et jeunesse

VOUS ÊTES NOUVEAU À BELLEVUE ?

L'arrivée dans un nouveau pays, une nouvelle commune ou un nouveau quartier rime souvent avec découverte ! Pour faciliter et accompagner l'arrivée des nouveaux habitants à Bellevue, un guide pratique « Bienvenue à Bellevue » a été spécialement conçu. Il réunit des informations utiles sur différents domaines tels que la petite enfance, l'école et le parascolaire, la récupération des déchets ou encore la mobilité. Envoyé par courrier à tous les nouveaux habitants, il est également disponible à la réception de la mairie.



PROMOTIONS CITOYENNES

Fêter ses 18 ans en période de COVID-19 c'est particulier... mais c'est un cap important qui marque le passage à la vie de jeune adulte, avec l'obtention de la majorité civique !

Cette année, nous donnons rendez-vous aux jeunes qui ont fêté leurs 18 ans en 2020 et ceux qui les fêtent en 2021 le mercredi 12 mai. Un courrier d'invitation suivra à leur attention tout prochainement. Une occasion de se retrouver pour partager un moment officiel en compagnie des autorités communales, suivi d'une partie plus festive !

BONS DE SOUTIEN POUR LE COMMERCE LOCAL

Dans le but de soutenir les commerçants et les prestataires de services de Bellevue, touchés par les mesures de lutte contre la COVID-19, le Conseil municipal et le Conseil administratif de Bellevue ont décidé de développer une action solidaire sous la forme de bons de soutien.

Les ménages bellevistes ont reçu deux bons de soutien d'une valeur de 20 francs chacun à faire valoir auprès des partenaires inscrits à notre action. Les bons de soutien peuvent être utilisés du **1^{er} mars au 31 octobre 2021**.



Vous êtes un commerçant ou un prestataire de services à Bellevue ?

Si vous souhaitez participer à cette action solidaire, merci de nous retourner le formulaire d'inscription, disponible sur le site internet communal, le plus rapidement possible par courriel sur info@mairie-bellevue.ch ou par voie postale à l'adresse Mairie de Bellevue, route de Lausanne 329, 1293 Bellevue. Vous recevrez un courrier de confirmation.

Les bons de soutien encaissés devront être retournés à la Mairie de Bellevue, accompagnés d'une facture d'ici le 30 novembre 2021, dernier délai.

Vous êtes un habitant de Bellevue ?

Chaque ménage belleviste, indépendamment de sa composition, a reçu deux bons de soutien d'une valeur de 20 francs chacun par courrier. Avec ces bons de soutien, vous pouvez régler la totalité ou une partie de vos achats dans les commerces ou auprès des prestataires de services partenaires de l'action jusqu'au 31 octobre 2021. La liste des entreprises partenaires est disponible sur le site internet communal et régulièrement mise à jour en fonction des inscriptions.

Les bons de soutien ne sont pas nominatifs, il est possible de les offrir à quelqu'un d'autre. Ils ne sont pas convertibles en espèces. Aucun retour d'argent n'est effectué si l'achat est inférieur à la valeur du bon. En cas d'achat d'un montant supérieur à la valeur du bon, le client doit compléter la somme.

La Commune de Bellevue n'est pas tenue responsable en cas d'erreur de distribution du courrier contenant les bons de soutien ou de perte. Les bons de soutien perdus ou utilisés sans votre accord ne peuvent pas être remplacés.

SOUTIEN AUX COMMERÇANTS

Afin de soutenir les commerçants bellevistes, le Conseil administratif a décidé d'accorder la gratuité de loyer aux commerces et aux restaurants dont les locaux appartiennent à la Fondation communale pour le logement et qui n'ont pas pu exercer leurs activités en raison des mesures sanitaires.

ASSOCIATION DES CHAUFFEURS BÉNÉVOLES DE VERSOIX NOUVEAUX TARIFS

L'Association des chauffeurs bénévoles de Versoix (ACBV) propose un service de transport lors de visites médicales ou paramédicales. Pour solliciter ce service, une permanence téléphonique est ouverte le lundi et le jeudi de 9h30 à 11h30 au 022 755 34 64.

Toute personne intéressée est priée de réserver sa course au minimum 48h à l'avance. Les déplacements sont facturés par l'association en fonction de la distance parcourue. Les frais éventuels de parking sont à la charge de la personne transportée. Les personnes qui ne demandent qu'un aller paieront la moitié des tarifs ci-dessous.

Tarifs dès le 1^{er} janvier 2021

- CHF 10.- course aller/retour à Versoix et environs (Bellevue, Genthod, Collex-Bossy et Mies)
- CHF 20.- course aller/retour sur Genève -rive droite (HUG, cliniques et cabine sur cette rive)
- CHF 30.- course aller/retour sur Genève - rive gauche (Belle Idée, Grangettes, Cesco), Genolier et Nyon

INSCRIPTIONS PETITE ENFANCE 2021

Vous êtes à la recherche d'une place d'accueil dans une structure de la petite enfance ? Retrouvez ci-après toutes les informations utiles pour une inscription auprès d'une structure subventionnée par la Commune de Bellevue.

Le Petit Chevalier

Accueil d'enfants de 18 mois à 4 ans
Route de Vireloup 107, 1239 Collex-Bossy
022 774 47 80
pat@petitchevalier.ch

Inscription en ligne ouverte pour les habitants de Bellevue et Collex-Bossy dès le 15 mars sur www.petitchevalier.ch. Inscription ouverte à tous dès le 29 mars.

Les Petits Loups

Accueil d'enfants de 2 ans à 4 ans
Rue du Village 2, 1294 Genthod
022 774 25 73
educpetitsloups@gmail.com

Inscription sur place le samedi 20 mars de 9h à 11h30. Prise de rendez-vous au préalable sur www.lespetitsloups1294.com. Des frais de CHF 50.- sont perçus sur place.

Les Ticoquins

Accueil d'enfants dès l'âge de 18 mois jusqu'à l'âge scolaire.

Chemin des Marettes 1B, 1293 Bellevue
022 959 75 49
garderie.ticoquins@gmail.com

La garderie Les Ticoquins fonctionne sur le principe de la solidarité et de l'échange, à savoir une famille qui désire placer son enfant doit, dans la mesure du possible, investir de son temps. Les inscriptions seront déjà recueillies lors d'une « journée portes ouvertes » prévue le samedi 24 avril 2021 de 9h à 12h dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Dès le 26 avril, le formulaire d'inscription pourra être téléchargé sur le site : <https://www.popepoppa.ch/fr/structures/jardin-denfants-de-bellevue-ticoquins/> (rubrique, les documents complémentaires).

La crèche intercommunale

Les 4 Saisons

Accueil depuis la fin du congé maternité jusqu'à l'âge scolaire
Chemin de la Menuiserie 41, 1293 Bellevue
022 758 06 36
direction@crecheles4saisons.ch

Pré-inscription en ligne sur le site www.popepoppa.ch

MERCI AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE BELLEVUE

La fondue des aînés nous a à toutes et tous manqué en fin d'année dernière... Pour marquer le coup, nous avons sollicité les sapeurs-pompiers volontaires de Bellevue pour distribuer aux aînés de la commune un sachet de fondue, accompagné d'une petite douceur. Un clin d'œil gustatif qui a été fort apprécié, preuve en est avec les nombreux messages de remerciements reçus ! Un grand merci à l'Amicale des pompiers.



Technique, bâtiments et services extérieurs

MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET D'ÉVACUATION DES EAUX AU GICORD

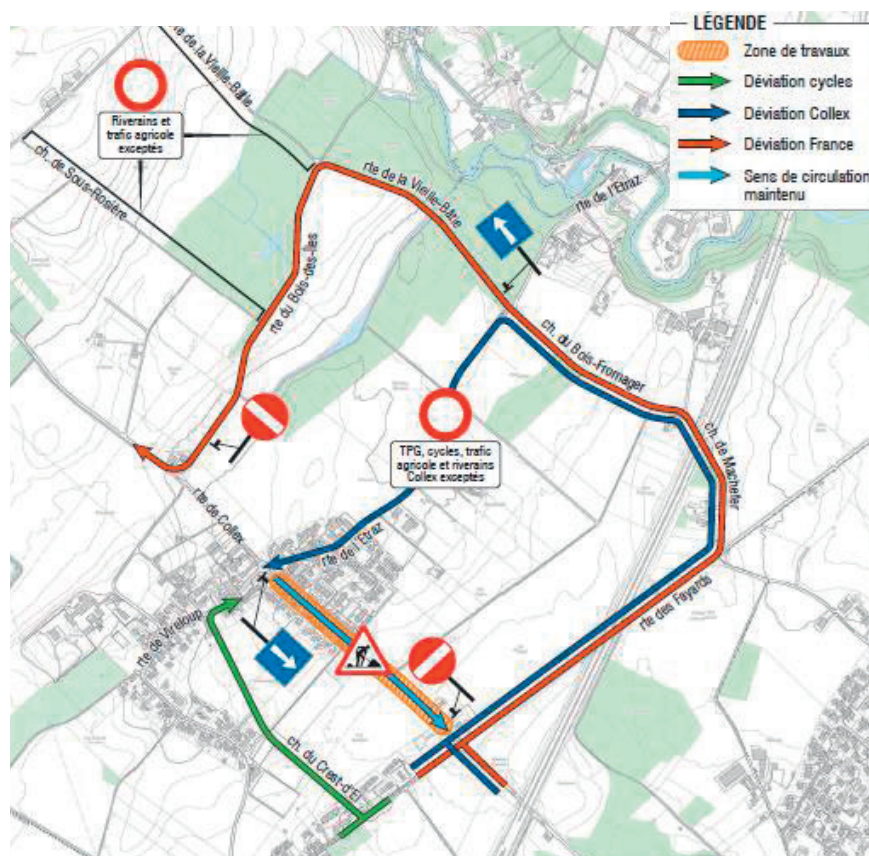
Des travaux de mise en conformité du système de traitement et d'évacuation des eaux sur l'aire de compostage du Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac ont démarré début février, pour une durée estimée à 3 mois.

Un bassin de rétention de 1'000 m³ sera créé, afin de traiter dans un circuit fermé les eaux pluviales tombées sur les déchets organiques. Ces eaux seront réutilisées pour arroser les tas de déchets organiques présents sur l'aire de compostage. La protection des eaux et des sols est ainsi renforcée.

L'aire de compostage reste ouverte pendant toute la durée des travaux aux heures d'ouverture habituelles, soit le lundi, mardi et vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h.



AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE DE COLLEX



Dans le cadre de travaux SIG pour l'amélioration et le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable, le tronçon de la route de Collex, compris entre la route de l'Etraz et la route des Fayards, sera fermé à la circulation dans le sens lac-Jura jusqu'au 30 septembre.

Les accès sont maintenus en permanence pendant le chantier. Une signalisation et des itinéraires de déviation ont été mis en place selon les directives de l'office cantonal des transports.

DÉMOLITION DE DEUX MAISONS SUR LA ROUTE DE LAUSANNE

Des travaux de démolition des maisons situées sur la route de Lausanne 316 et 318 sont actuellement en cours. Ces démolitions constituent des travaux préparatoires au projet de construction du futur hôtel-restaurant de Port-Gitana et du bâtiment communal. En attendant le premier coup de pioche, les surfaces où se trouvaient les maisons seront remblayées et un parking provisoire à vélos sera aménagé.



Informations pratiques

NOUVEAU BÂTIMENT SUR LA ROUTE DE VALAVRAN

Active depuis 2002, l'association reconnue d'utilité publique La Carte Blanche œuvre dans le domaine social au bénéfice de la population fragile: âgée, ou atteinte dans sa santé physique ou psychique.

Parmi les services proposés, elle gère notamment 25 structures d'hébergement pour des personnes en réinsertion sociale et/ou professionnelle, dont trois structures destinées à l'accueil de personnes âgées autonomes. La structure communautaire de la Fondation communale pour le logement à Bellevue, regroupant les 6 appartements indépendants pour les aînés de la commune, est notamment gérée par La Carte Blanche.

Pour garantir son autofinancement sans subvention étatique, cette association propose trois secteurs ouverts à toute la population: un RESTAURANT avec service de livraison de repas à domicile et son service traiteur, un GARDE-MEUBLES et une BROCANTE CARITATIVE. Le nouveau GARDE-MEUBLES de l'association est situé à Bellevue sur la route de Valavran 25. Il accueille nombre de situations d'exclusion confiées par les services sociaux et rend service dans les transitions EMS de personnes âgées pour tout le canton de Genève. Ce stockage d'effets personnels, de mobiliers ou d'archivage est ouvert aussi pour toute la population, avec un accès privatif garanti 24h/24 et 365j/an.



MÉDAILLES 2021

Tous les chiens âgés de plus de 6 mois et domiciliés dans le canton de Genève doivent être porteurs de la marque de contrôle officielle (médaille) dès le 1^{er} avril de l'année en cours. Elle est valable une année, soit jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Comment l'obtenir ?

Les détenteurs de chiens habitant à Bellevue peuvent se procurer une médaille à la réception de la mairie en présentant les documents suivants :

- L'attestation d'assurance responsabilité civile pour détenteur de chien de l'année en cours,
- Le carnet de vaccination avec une vaccination contre la rage valide,
- La preuve de l'enregistrement du chien auprès de la banque de données AMICUS.

Un émolument communal de CHF 10.- sera perçu.

Exigences AMICUS

Les nouveaux propriétaires de chien doivent se présenter à la réception de la mairie pour obtenir un identifiant AMICUS. Cet identifiant doit être transmis au vétérinaire traitant en Suisse qui enregistrera le chien dans la banque de données AMICUS. Tout changement d'adresse et/ou de détenteur, ainsi que le décès du chien, sont à communiquer à AMICUS dans les meilleurs délais.

Attention

Le paiement de l'impôt sur les chiens, envoyé par bordereau par le département des finances, ne dispense pas de l'acquisition de la médaille.

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Pour vos prochaines escapades, sachez que vous pouvez désormais payer vos cartes journalières CFF en ligne avec TWINT.

Pour rappel, une majoration de CHF 2.- est perçue pour l'envoi postal de cartes

journalières. Veuillez noter qu'il n'est pas possible de commander simultanément en ligne des cartes pour des dates différentes.

ATTENTION AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les poils des chenilles processionnaires du pin sont urticants et peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques.

Pour éviter tout problème, y compris pour les animaux de compagnie, leurs nids, semblables à des grosses poches blanchâtres, doivent être détruits.

Pour cela, l'incinération est le seul moyen efficace. Chaque propriétaire d'arbres est tenu de procéder à la destruction des nids, tout en sachant qu'il est interdit de les brûler dans son jardin. Cela contribue à la propagation des poils urticants. La meilleure solution est donc de contacter une entreprise pour un échenillage.

OPÉRATION CHAISES LONGUES À PORT-GITANA

Profiter du soleil à Port-Gitana ? Avec une chaise longue c'est mieux !

Le dispositif de location de chaises longues est renouvelé cette année pour la période estivale. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement.

Dans l'intervalle, et si vous habitez Bellevue et êtes âgé de 16 ans minimum, vous pouvez déjà réaliser votre carte d'emprunt muni d'une photo passeport à la réception de la mairie. La mise à disposition est gratuite pour les habitants sur présentation de la carte d'emprunt.

Agenda

Sous réserve de modifications ou d'annulations en raison de la COVID-19.

MARS 2021

01.03 - 31.10 Action des bons de soutien auprès des entreprises bellevistes.
 Dès le 15.03. Ouverture des inscriptions en ligne pour Le Petit Chevalier.
 Samedi 20 Inscriptions pour Les Petits Loups, 9h-11h30.
 Dimanche 28 Second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, local de vote, 10h - 12h.

AVRIL

01.04 - 09.04 Vacances scolaires.
 Samedi 17 Aprem' et soirée jeux, Tous en jeux, salle Les Aiglons, 15h-minuit.
 Mardi 20 Séance du Conseil municipal, salle François Borgel-Court, 20h30.
 Samedi 24 Journée portes ouverts aux Ticoquins, 9h-12h.

MAI

Samedi 8 Course urban plogging.
 Mardi 11 Séance du Conseil municipal, salle François Borgel-Court, 20h30.
 Mercredi 12 Promotions citoyennes.
 Vendredi 28 Fête des voisins.
 Dimanche 30 Marché de printemps.

JUIN

Mardi 8 Séance du Conseil municipal, salle François Borgel-Court, 20h30.
 Dimanche 13 Votation populaire, local de vote, 10h-12h.
 Jeudi 17 Levée des déchets encombrants.
 Mardi 29 Séance du Conseil Municipal, salle François Borgel-Court, 20h30.

Mairie de Bellevue

Route de Lausanne 329

1293 Bellevue

T 022 959 88 20

F 022 959 88 21

info@mairie-bellevue.ch

www.mairie-bellevue.ch

Heures d'ouverture

de la réception

Lundi, mardi de 13h30 à 16h30

Mercredi de 9h à 13h

Jeudi de 13h30 à 19h

Vendredi fermé

Le journal communal est préparé et édité par la Commune de Bellevue.

Il paraît quatre fois par an, en mars, juin, septembre et décembre.

La rédaction invite les associations

communales qui souhaiteraient publier des informations dans le journal à transmettre leurs textes d'ici le 10 mai 2021 à l'adresse: info@mairie-bellevue.ch.

Copyright photos/illustrations:

Commune de Bellevue, SIG, ecoLive, Passeport Vacances, Festibel' et images libres de droits.

Mise en page et impression:

Imprimerie du Cachot

Imprimé en Suisse à 1'350 exemplaires sur du papier 100% recyclé

